

Dossier de pré-inscription

Vous souhaitez postuler pour une intégration en septembre prochain à l'Académie Française de Tennis. Un dossier de pré-inscription est à constituer et à adresser à l'Académie, dès que votre projet est défini.

Chaque jeune poursuit sa scolarité via le CNED. Une demande *d'autorisation d'instruction en famille* est à enregistrer sur le site de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale). Cette demande doit être déposée avant le 31 mai. Si votre projet a vu le jour plus tard, vous devez vous rapprocher de votre DSDEN afin d'effectuer d'autres démarches. La finalité est d'avoir accès par la suite à l'inscription au CNED.

Une fois les demandes d'intégration réceptionnées, l'Académie définit son groupe courant juin. Chaque saison 8 à 10 jeunes composent le groupe.

Voici la liste des 4 pièces à fournir :

- ✓ Le contrat annuel, complété, paraphé et signé
- ✓ Un chèque de caution dont le montant correspond aux arrhes en cas d'intégration (4.000€ pour les athlètes en pension complète)
- ✓ Une copie des deux à trois derniers bulletins scolaires
- ✓ Une lettre de motivation de l'athlète, son projet, ses objectifs

